Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212902183-20251208-DE_CM_53_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
de la commune de Pont-Croix - 29790

DATE DE LA CONVOCATION 1er décembre 2025
DATE D'AFFICHAGE 1er décembre 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 19
PRESENTS 17
VOTANTS 19

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à 20h00
le CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique
sous la présidence de Benoît LAURIOU

ETAIENT PRESENTS :
TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE, sauf
Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Benoît LAURIOU
Madame Sandra STEPHAN, procuration à Monsieur Mickaël CALVEZ
Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ est élu secrétaire de séance.

N° 53-2025 **Tarifs de location des salles 2026**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les tarifs et les conditions de location des salles communales applicables en 2026.

a) Location des salles

1- Conditions :

Pour la réservation d'une salle pour quelque activité que ce soit, une demande écrite doit être faite en mairie sur le formulaire prévu à cet effet. Il est obligatoire de fournir une attestation d'assurance.
Les salles et l'office sont prioritairement réservés aux associations et ce à titre gratuit.
La location pour des activités d'ordre privé (repas, apéritif, soirée, etc…) est autorisée lorsque les salles sont disponibles et après validation auprès de Monsieur Le Maire.
La mise à disposition payante d'une salle pourra être autorisée aux entreprises.
Les loueurs sont financièrement responsables de toute dégradation constatée après usage.

2- Tarifs :

Théâtre	Matinée (8h / 13h) ou après-midi (13h / 18h) Journée (8h / 18h) ou soirée (18h / 2h)	150,00 € 300,00 €
Salle 3 et salle 4	Matinée (8h / 13h) ou après-midi (13h / 18h) Journée (8h / 18h) ou soirée (18h / 2h)	50,00 € 100,00 €
Cuisine	Forfait	50,00 €
Activités régulières	Somme forfaitaire annuelle / intervenant	400,00 €

Après en avoir délibéré
et avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal vote comme suit :
Suffrages exprimés : 19 voix
Pour : 19 voix

APPROUVE les tarifs proposés et applicables au 1er janvier 2026.

LE MAIRE
Benoît LAURIOU

Certifiée exécutoire dès transmission en Préfecture le
Date de publication en Mairie